

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 07 AVRIL 2026**

**Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

**PRÉSENTS :** Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, Mme MARRACQ Véronique, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

**REPRÉSENTÉS :** Mme GARROcq Anne-Marie (pouvoir à M. DELOT Philippe), M. CHOQUET Joël (pouvoir à Mme GUITARD Véronique), M. COURADET Sébastien (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), M. VIGNAU-ESPINE Jérôme (pouvoir à Mme TOUZET Virginie), M. SY Baba (pouvoir à M. SAPALLY Benoît).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DELOT Philippe.

**Délibération n°31-04-26 : Création de commissions municipales**

---

La Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par la Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

La Maire propose de créer **4 commissions** et un **comité de pilotage** qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- **Voirie/bâtiment ;**
- **Environnement/urbanisme**
- **Animation**
- **Affaires sociales**
- **Comité de pilotage Ecole**

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** la création des **5 commissions énumérées** ci-avant pour la durée du mandat<sup>16</sup>.

**FIXE** le nombre de membres de chaque commission à :

Commission voirie/bâtiment : 6 membres  
Commission environnement/urbanisme : 9 membres  
Commission Animation : 10 membres  
Commission Affaires sociales : 7 membres  
Comité de pilotage Ecole : 10 membres

**PROCÈDE** à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes :

• **Commission Voirie/bâtiment**

- Philippe DELOT
- Didier BALASQUE
- Gabrielle LABAT
- Jérôme VIGNAU-ESPINE
- Jean-Luc MICHONNET
- Joël CHOQUET

• **Commission Environnement/urbanisme**

- Sébastien COURADET
- Didier BALASQUE
- Joël CHOQUET
- Jean-Luc MICHONNET
- Isabelle GUERAÇAGUE
- Jérôme VIGNAU-ESPINE
- Benoît SAPALLY
- Hélène LACOSTE
- Véronique GUITARD

• **Commission Animation**

- Marie-Pierre DARETS
- Elisa DANASTAS
- Baba SY
- Jean-Michel SORET
- Véronique MARRACQ
- Gabrielle LABAT
- Joël CHOQUET
- Benoît SAPALLY
- Virginie TOUZET
- Hélène LACOSTE

<sup>16</sup> La durée du mandat de ces commissions peut être limitée dans le temps ou bien être égale à celle du Conseil Municipal.

• **Commission Affaires sociales**

- Anne-Marie GARROCQ
- Isabelle GUERAÇAGUE
- Véronique GUITARD
- Baba SY
- Hélène LACOSTE
- Gabrielle LABAT
- Véronique MARRACQ

• **Comité de pilotage Ecole**

- Philippe DELOT
- Anne-Marie GARROCQ
- Isabelle GUERAÇAGUE
- Gabrielle LABAT
- Jérôme VIGNAU-ESPINE
- Véronique MARRACQ
- Joël CHOQUET
- Virginie TOUZET
- Didier BALASQUE
- Jean-Luc MICHONNET

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Philippe Delot



La Maire,  
Marie-Ange Cazala-Croutzet

